

FICHE-ACTION 5 : FAVORISER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET L'EMPLOYABILITE DES ACTEURS

Objectifs et opérations éligibles :

- Stimuler l'essor d'activités et le développement des emplois
- Accompagner l'innovation dans les entreprises
- Sensibiliser aux métiers et favoriser l'insertion professionnelle

A/ Maintenir le commerce de proximité en centre bourg	B/ Soutenir l'innovation et la compétitivité des entreprises	C/ Favoriser l'insertion professionnelle, l'Economie Sociale et Solidaire et les circuits-courts
Animation, conseil, formation	Animation, formation aux usages numériques ou à l'innovation commerciale	Soutien des initiatives des entreprises ESS (étude, promotion, investissements)
Rénovation, modernisation de locaux d'activité ou de l'outil de production	Agrandissement, modernisation des locaux, nouvel outil de production, nouvelle offre de service	Promotion de formations et de l'insertion professionnelle (sensibilisation aux métiers, acquisition d'équipement ou travaux sur locaux permettant l'accueil d'apprentis)
Développement d'une offre de service innovante adaptée aux besoins du consommateur	Promotion des activités du territoire (participation d'une filière locale à des salons ou foires dans une logique de prospection)	Accompagnement des investissements liés à la création ou au développement des circuits-courts alimentaires

« Développer la vitalité du territoire pour fixer durablement nos populations »

Vous avez un projet? Pour plus d'information, contactez :
leader@pays-jeuneloire.fr / 04 71 66 29 05

L
E
A
D
E
R
P
R
O
G
R
A
M
M
E



JEUNE-LOIRE.fr
 Au cœur d'Auvergne - Rhône-Alpes



• Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Syndicats intercommunaux, PETR, SPL Etablissements publics
- Associations
- PME

• Dépenses éligibles selon les opérations :

- Travaux de construction, extension, rénovation de biens immobiliers
- Aménagements extérieurs
- Equipements matériels et mobiliers
- Frais de communication
- Etudes, conseils, expertises*
- Prestations numériques
- Frais de personnel

• Critères de sélection :

Sélection au fil de l'eau.

Le comité de programmation examinera et appréciera les projets au moment du dépôt du dossier, sur la base du prévisionnel contenu dans le dossier de demande d'aide en s'appuyant sur une grille de sélection.

• Intensité de l'aide :

A/ Commerce de proximité	B/ Innovation compétitivité	C/ Insertion professionnelle, ESS et circuits-courts	Pour tous
32 %	16 %	32%	80 %
Pour les opérations d'investissement dont le bénéficiaire est une PME. Le commerce est situé en centre-bourg, avec un CA < 500 000 € et une surface commerciale < 300m2	Pour les opérations d'investissement dont le bénéficiaire est une PME, avec un CA < 2 millions €	Pour les opérations d'investissement dont le bénéficiaire est une PME et entreprise avec label ESUS**. Pour des opérations directement liées à l'accueil de stagiaires/ apprentis	Pour les dépenses immatérielles , formations

Conditions d'aide

Montant plancher d'aide LEADER à l'instruction (mini)	2 000 €
Montant plafond d'aide LEADER (maxi)	30 000 €
Montant plafond spécifique d'aide LEADER pour l'événementiel	8 000 €
Montant plafond spécifique d'aide LEADER pour les opérations « commerce de proximité » (A)	8 000 €
Montant plafond spécifique d'aide LEADER pour les opérations « innovation, compétitivité » (B)	20 000 €
Frais de personnel	25 000 € année 1

**Montant plafond de dépenses éligibles : 20 000 € pour les prestations d'études
Prise en charge des honoraires de maîtrise d'œuvre limitée à 10% des dépenses éligibles HT
**Pour les entreprises avec agrément ESUS, l'intensité de l'aide peut atteindre 50%*

JEUNE-LOIRE.fr
Au cœur d'Auvergne - Rhône-Alpes

 Développement
  Planification
  Urbanisme

Grille de sélection de la Fiche-Action 5A

« Favoriser la compétitivité des entreprises et l'employabilité des acteurs » - Catégorie commerce de proximité

CRITÈRES SPÉCIFIQUES DE RÉPONSE A LA STRATÉGIE	Barème	Note
Le projet soutient la création, le maintien ou le développement d'une ACTIVITE COMMERCIALE DE QUOTIDIENNETE OU DE PROXIMITE, hors professions libérales	2	
L'activité commerciale est située DANS UNE CENTRALITE DE LA COMMUNE, hors zone d'activité et zone commerciale	2	
L'activité présente un INTERET PARTICULIER POUR LA POPULATION en termes de service ou est SOURCE D'ATTRACTIVITE pour le territoire, au regard de son lieu d'implantation	2	
CRITÈRES TRANSVERSAUX D'ANALYSE	Barème	Note
IMPACT SUR L'EMPLOI : le projet permet la création ou le maintien d'emploi notamment dans le dernier commerce de la commune, l'amélioration significative des conditions de travail, ou l'entreprise participe régulièrement à l'insertion professionnelle	2	
Le projet porte une DIMENSION ENVIRONNEMENTALE : utilisation raisonnée des ressources, limitation de l'impact sur l'environnement et/ou induit un changement de pratiques ou la promotion de bonnes pratiques	1	
CARACTÈRE INNOVANT DU PROJET : le projet est innovant en termes de partenariat, d'organisation, de procédé, de changement de pratiques ou le projet est nouveau pour le territoire	1	
NOTE ATTRIBUÉE PAR LE COMITÉ DE PROGRAMMATION		/10

Le projet devra obtenir une note minimum de 5/10 pour être sélectionné

Grille de sélection de la Fiche-Action 5B

« Favoriser la compétitivité des entreprises et l'employabilité des acteurs » - Catégorie innovation dans les PME

CRITÈRES SPÉCIFIQUES DE RÉPONSE A LA STRATÉGIE	Barème	Note
Le projet soutient la CREATION ou le DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS d'une entreprise, en favorisant sa compétitivité et hors renouvellement de matériel à l'identique	2	
Le projet a des RETOMBÉES POSITIVES sur l'ECONOMIE LOCALE : il favorise l'usage de produits, services ou ressources locales, ou permet de travailler majoritairement avec des acteurs locaux	2	
L'entreprise contribue très fortement au RENFORCEMENT ou à la DIVERSIFICATION des FILIERES LOCALES : elle permet le maintien de savoirs faire du territoire via des filières historiques, c'est une « pépite » pour le territoire, ou c'est une nouvelle activité qui apporte une plus-value au territoire	2	
CRITÈRES TRANSVERSAUX D'ANALYSE	Barème	Note
IMPACT SUR L'EMPLOI : le projet permet la création d'emploi, l'amélioration significative des conditions de travail, ou l'entreprise participe régulièrement à l'insertion professionnelle	1	
Le projet porte une DIMENSION ENVIRONNEMENTALE : utilisation raisonnée des ressources, limitation de l'impact sur l'environnement et/ou induit un changement de pratiques ou la promotion de bonnes pratiques	1	
CARACTÈRE INNOVANT DU PROJET : en termes de partenariat, d'organisation, de procédé, de changement de pratiques, de travail collectif et mise en réseau. Le projet est précurseur et « vitrine ».	2	
NOTE ATTRIBUÉE PAR LE COMITÉ DE PROGRAMMATION		/10

Le projet devra obtenir une note minimum de 5/10 pour être sélectionné

Grille de sélection de la Fiche-Action 5C

« Favoriser la compétitivité des entreprises et l'employabilité des acteurs » - Catégorie formation/ ESS/ circuits-courts alimentaires

CRITÈRES SPÉCIFIQUES DE RÉPONSE A LA STRATÉGIE	Barème	Note
Le projet soutient la CREATION, le MAINTIEN ou le DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS : d'accueil de personnes en formation et insertion professionnelle, de promotion des circuits-courts alimentaires ou d'économie sociale et solidaire (entreprise labellisée ESUS), y compris événementiel	2	
Le projet a des RETOMBÉES POSITIVES sur l'ECONOMIE LOCALE : le projet favorise l'usage de produits, services ou ressources locales, il permet le maintien ou l'appropriation de savoirs faire du territoire	2	
Le projet participe fortement à L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ou il a une utilité sociale reconnue	2	
CRITÈRES TRANSVERSAUX D'ANALYSE	Barème	Note
IMPACT SUR L'EMPLOI : le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi, ou permet l'insertion professionnelle	2	
Le projet porte une DIMENSION ENVIRONNEMENTALE : utilisation raisonnée des ressources, limitation de l'impact sur l'environnement et/ou induit un changement de pratiques ou la promotion de bonnes pratiques	1	
CARACTÈRE INNOVANT DU PROJET : le projet est innovant en termes de partenariat, d'organisation, de procédé, de changement de pratiques ou le projet est nouveau pour le territoire	1	
NOTE ATTRIBUÉE PAR LE COMITÉ DE PROGRAMMATION		/10

Le projet devra obtenir une note minimum de 5/10 pour être sélectionné